

Plan directeur de l'Examen national en insolvabilité axé sur les compétences (« ENIC »)

Les questions de l'Examen national en insolvabilité axé sur les compétences (ENIC) puisent leur contenu dans les [Ressources didactiques](#) de l'ACPIR, évaluant ainsi les aptitudes et compétences identifiées dans le [Profil de compétence](#). Le jury d'examen est chargé de préparer un examen qui met l'accent le comportement éthique et professionnalisme et qui mesure le niveau de compétence, tant dans les dossiers de consommateurs que les dossiers commerciaux.

Le jury d'examen peut poser des questions sur n'importe quelle matière évaluable, compétences et aptitudes tout en considérant l'importance relative des diverses compétences indiquées ci-dessous.

Compétences	Catégories	Pourcentages
Droit et procédure d'insolvabilité	E	41 - 47 %
Éthique et professionnalisme	A	10 - 12 %
Droit des affaires	G	7 - 11 %
Gestion des activités commerciales	I	7 - 11 %
Analyse financière et rapport	J	7 - 9 %
Financement	H	7 - 9 %
Imposition et taxation	F	7 - 9 %
Philosophie et pratique de l'insolvabilité	D	2 - 4 %

L'ENIC sera composé des cas pratiques. Les scénarios comprennent de nombre égales de questions portant sur des dossiers de consommateurs et sur des dossiers commerciaux, ainsi que des situations communes aux deux biens que la matière couverte dans chacun des scénarios pourrait s'appliquer aux deux types de dossiers. Il y aura des questions spécifiques pour chacun des scénarios.